

Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

Séance information générale:
Action-clé 2 - les projets de partenariat
simplifié (AC210)- 2^{ème} round de l' appel 2021.

23 septembre 2021

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

www.erasmusplus-fr.be



✓ *Présentation de l'équipe et de nos invités.*

Agence AEF-Europe – équipe promotion et valorisation et équipe action-clé 2

Monsieur Thierry Hennico, Institut Saint-Joseph

Madame Virginie SODINI, Centre Asty-Moulin

✓ *Objectifs et déroulé de la session (10h-11h30):*

Première partie (10h-11h30)

- *Présentation des projets de partenariat simplifié.
(Qu'est ce que c'est? Pour qui? Critères d'éligibilité, Règles de financement)*
- *Q&A.*
- *Témoignage de Mr Hennico et Mme Sodini.*
- *Par où commencer? Pistes pour trouver des partenaires.*

Deuxième partie (11h30)

- *Q&A avec l'équipe action-clé 2.*

✓ *Session de suivi: aide à la candidature personnalisée et sur demande avec l'équipe action-clé 2 (format de 30min). Demande à formuler avant le 15/10 sur partenariat@aef-europe.be*

Les projets de partenariat simplifié en bref:

- 2 informations importantes:

- 2^e round d'un même appel (2021) ⇒ Pas de nouveauté par rapport aux informations données en avril 2021.
- Date de dépôt de la candidature pour ce 2^e round: le mercredi **3 novembre 2021 à 12h00** (deadline stricte!) pour des projets commençant entre le 1^{er} mars 2022 et le 31 mai 2022.
Via la plateforme en ligne: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>

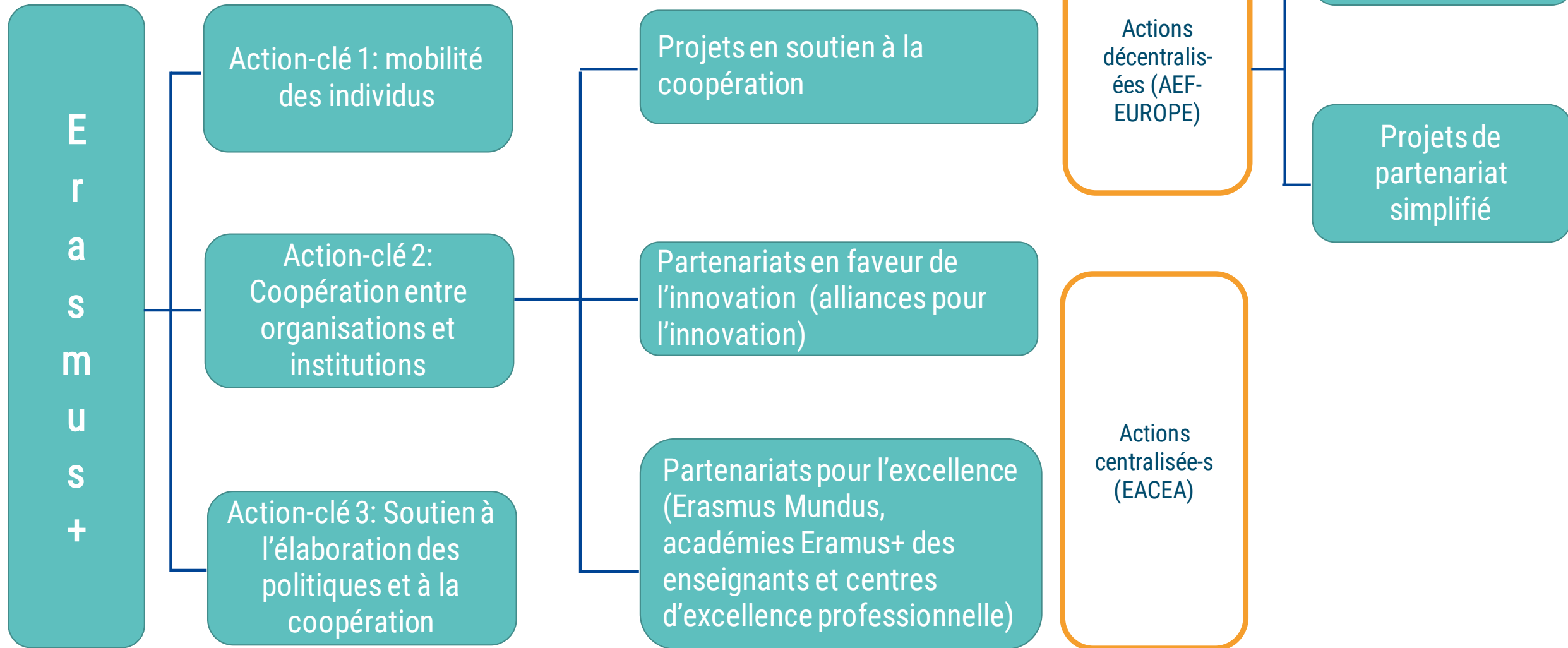


Conseil de déposer votre projet le jeudi 28 octobre. (Long congé du 30 octobre au 2 novembre !!)

Suite aux problèmes informatiques rencontrés sur la plateforme des candidatures lors des soumissions liées à l'Appel précédent, nous souhaitons éviter tout engorgement et difficultés à traiter vos demandes : l'AEF vous recommande donc vivement de soumettre votre candidature pour le 28 octobre 2021 à minuit pour répondre au mieux à vos besoins

Les projets de partenariat simplifié en bref:

- Où se situent les partenariats simplifiés dans le paysage Erasmus+?



Les projets de partenariat simplifié en bref:

- Objectifs des projets en soutien à la coopération:
 - Acquérir de l'expérience en coopération internationale.
 - Renforcer les capacités des organismes participants à travailler à des niveaux européens et intersectoriels.
 - Permettre la transformation et le changement (au niveau individuel, organisationnel ou sectoriel), conduisant à des améliorations (des pratiques, des travaux,...), de manière proportionnelle au contexte de chaque organisation
 - Produire des résultats innovants de grande qualité. Les partenariats en faveur de la coopération doivent déboucher sur le développement, le transfert et/ou la mise en œuvre de pratiques innovantes à un niveau organisationnel, local, régional, national ou européen. Ces résultats produiront des effets positifs sur les organismes, les personnes et les systèmes.

Les projets de partenariat simplifié en bref:

- *Pourquoi des projets de partenariat simplifié?*

Partenariat qui a été pensé dans le but de **rendre le programme Erasmus+ plus inclusif** et d'élargir son accès à de plus petits acteurs, à des organisations locales, à des organismes moins expérimentés ou encore à des groupes cibles ayant moins d'opportunité = format conçu pour des primodemandeurs dans le programme et un très bon levier pour une 1ère expérience en coopération européenne.

Comment?

- Gestion de projet plus accessible grâce à:
 - Des montants de subventions accordées aux organisations plus petits que pour les partenariats de coopération.
 - Des durées de projet plus courtes que pour les partenariats de coopération.
 - Une simplification des démarches administratives.

- Pour qui?

- Tous les organismes privés ou publics établis dans un pays programme actifs dans le secteur de l'éducation et/ou de la formation.
Établissements d'enseignement, Asbl/ONG, entreprises, communes, provinces, partenaires sociaux, centres de recherche ou de formation, centres culturels, bibliothèques,....
- Un organisme dépose sa candidature pour l'ensemble des partenaires auprès d'une seule agence nationale = coordinateur du projet.
- Pour 3 secteurs de l'enseignement et la formation: l'enseignement scolaire, l'enseignement et la formation professionnels et l'éducation aux adultes.
- Secteur de l'enseignement supérieur:

Les projets de partenariat simplifié ne concernent pas les priorités action-clé 2 du secteur "Enseignement supérieur".

Néanmoins, au niveau des projets en soutien à la coopération (partenariat de coopération/simplifiés), ce n'est pas la nature de votre organisme qui est important, mais bien les objectifs du projet, son public-cible final et la ou les priorité(s) auxquelles le projet se rapporte. Il est donc possible de déposer une candidature pour un projet de partenariat simplifié en tant qu'établissement d'enseignement supérieur pour autant que les objectifs visés par le projet concernent l'un des trois autres secteurs.

- Combien d'organismes dans un projet de partenariat simplifié ?

- Minimum 2 organisations de 2 pays différents participant au programme (⇒ **Pas pour les pays partenaires !**).

33 pays « Programmes » :

- les 27 états membres de l'Union européenne (inclus les territoires d'outre-mer)
- les pays associés au programme:
 - les pays de l'AELE/EEE: l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège
 - les pays candidats à l'adhésion à l'UE: la Turquie, la Macédoine du Nord et la Serbie

- Pas de maximum.
- Tous les organismes doivent être identifiés au moment de la candidature.

- Quelle durée de projet?

- Entre 6 et 24 mois. La durée doit être déterminée au stade de la demande (en fonction des objectifs du projet et des activités prévues). Possibilité, à titre exceptionnel, de prolongation en conservant une durée totale de maximum 24 mois.

Conseil: minimum 12 mois

- Quelle(s) priorité(s) inclure dans mon projet?

- Afin de recevoir un financement, les projets de partenariats simplifiés doivent cibler **au moins une priorité horizontale ou au moins une priorité spécifique** au secteur le plus concerné par le projet. (page 181 guide du programme version FR).

Chaque année, la Commission Européenne définit deux types de priorités:

Des priorités communes à tous les secteurs de l'éducation et de la formation : les priorités horizontales

- Inclusion et diversité
- Les compétences vertes et la lutte contre le changement climatique
- Les compétences numériques
- Valeurs communes, engagement civique et participation

Des priorités spécifiques pour chacun des secteurs : les priorités sectorielles.

- En complément à ces priorités, les candidats sont fortement encouragés à intégrer ces 3 dimensions lors de la conception de leur projet: Inclusion et diversité; compétences numériques; compétences vertes.

• Quelles activités?

- Un large éventail d'activités sur toute la durée de vie du projet: de la mise en place de celui-ci jusqu'au partage des résultats.
(ex: rencontres transnationales entre les partenaires et de mise en réseau, sessions de travail pour l'échange de bonnes pratiques, co-crédation de résultats, préparation du matériel de communication et de promotion, organisation de conférences).
- Des activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation pour les apprenants/étudiants/membres du personnel afin de soutenir le projet dans sa mise en place et la réalisation de ses objectifs. (ex: Mobilité mixte des apprenants, Échanges de groupes d'élèves de courte durée, Programmes d'études, formation du personnel,...).
⇒ Des activités de mobilités peuvent donc être intégrées au projet mais ne doivent pas être l'objectif premier.
Les participants à ces activités doivent être des élèves/apprenants/membres du personnel appartenant aux organisations qui participent au projet.

• Où peuvent se dérouler mes activités?

- Les activités doivent prendre place dans les pays des organismes du partenariat.
- Autre possibilité: aux sièges des institutions européennes → A justifier dans la candidature.

- *Où déposer ma candidature?*
 - Sur la plateforme en ligne : <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>. C'est le coordinateur du projet qui dépose la candidature (Sélectionnez la bonne agence nationale : AEF = Agence « BE01 »).
 - Le secteur de dépôt de la candidature dépend du public cible final du projet; celui à qui s'adressent les résultats du projet.
- *Comment ma candidature sera-t-elle évaluée?*
 - Candidature évaluée sur 100 points répartis en 4 catégories:
 - Pertinence du projet (30 pts)
 - Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (30 pts)
 - Qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération (20 pts)
 - Impact (20 pts)
 - Minimum 60/100 et minimum 50% dans chacune des catégories.
 - Candidature évaluée par des experts externes. Guide pour les évaluateurs externes (Guide for experts on Quality Assessment (2021)).

- Système de financement forfaitaire :

- Deux montants correspondant au financement total pour de votre projet de partenariat simplifié :

30 000 EUR et 60 000 EUR. (⇨ pas de postes budgétaires)

Les porteurs de projet doivent choisir au stade de la candidature le montant correspondant le plus à leur projet (en fonction des objectifs, des activités prévues et des résultats escomptés).

- **La liste des activités prévues et le montant alloué à chacune d'entre elles** doit être précisé également au stade de la candidature. La pertinence de chaque activité et la cohérence entre les différentes activités doivent être clairement démontrées dans la candidature. La candidature doit également inclure une ligne du temps générale du projet.

- Le coordinateur de projet (celui qui dépose la candidature) reçoit l'ensemble du financement et le redistribue entre les différents partenaires.

- La seule condition pour que le montant forfaitaire soit versé à l'organisme dans son intégralité est l'accomplissement des activités décrites au stade de la candidature. Dans le cas où une ou plusieurs activités n'ont pas été réalisées ou de manière incomplète, des réductions proportionnelles du montant forfaitaire seront appliquées.

- Budget disponible pour ce 2^{ème} round: budget prévisionnel de 180.000 euros (60 000 euros par secteur).

Les projets de partenariat simplifié vs les partenariats de coopération

	Les projets de partenariats simplifiés	Les partenariats de coopération
Durée du projet	6 à 24 mois	12 à 36 mois
Nombre de partenaires	Min 2 organismes issus de 2 pays programmes différents. Pas de max	Min 3 organismes issus de 3 pays programmes différents. Pas de max
Possibilité d'inclure des pays partenaires (reste du monde) dans le projet	Non	Oui (si réelle plus-value apportée par ce partenaire)
Financement	Forfait: 30 000 ou 60 000 euros	Coûts unitaires: de 100 000 à 400 000 euros. <i>Devrait passer également à un système forfaitaire avec l'appel 2022</i>
Secteurs de dépôt des candidatures	Scolaire, Adulte et EFP	Scolaire, Adulte, EFP et supérieur

Par où commencer?

- Mener une réflexion en équipe sur le projet que l'on souhaite développer. (Besoins? Objectifs? Public-cible? Projet de partenariat simplifié ou partenariat de coopération?).
- Consulter le guide du programme.
- Trouver vos partenaires.

Où trouver des partenaires et prendre de l'inspiration?

- Les plateformes EPALE, eTwinning, School Education Gateway:
 - Secteur de l'éducation aux adultes: <https://epale.ec.europa.eu/fr>
 - Secteurs scolaire et enseignement et formation professionnels:
<https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
<https://www.schooleducationgateway.eu/en/pub/index.htm>
- Via la plateforme de résultats Erasmus +: <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>
- Via les fédérations européennes (métiers, disciplines, ...), les jumelages de villes, la cellule Europe de votre réseau,...

Où trouver des partenaires et prendre de l'inspiration?

- Lors d'un TCA (Transnational Cooperation Activities):
 - Séminaires européens Erasmus+ : <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/seminaires-internationaux-tca/quest-ce-que-cest/>
 - Séminaires organisés par les agences nationales pour les porteurs de projet et/ou les personnes intéressées par un projet Erasmus+.
 - Candidature à soumettre.
 - Séminaires en virtuels ou en présentiels. Séminaires de contact ou thématiques.
 - Prochains séminaires:
 - Séminaire de contact pour le secteur de l'enseignement et la formation professionnels sur le thème de la formation duale. Ouvert aux personnes intéressées à mettre en place des projets Erasmus+ sur le thème de la formation duale. Du 29/11 au 02/12 à Leuven.
 - Séminaire de contact pour le secteur de l'enseignement scolaire sur le thème de la mobilité des élèves (action-clé 1). Ouvert aux personnes souhaitant mettre en place la mobilité des élèves dans leur école. Les 27 et 28 octobre en virtuel.
 - Séminaire thématique Erasmus+ sur la composante numérique dans vos projets de partenariat. Pour les bénéficiaires d'un projet Erasmus+ d'action-clé 2 toujours en cours dans le secteur de l'enseignement scolaire et ayant pour thématique la digitalisation. Les 16 et 18 novembre en virtuel.
 - Plus d'infos: <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/seminaires-internationaux-tca/liste-des-seminaires-proposees/>
- En prenant « un café avec Erasmus+ ». Evènement organisé par l'équipe Promotion et Valorisation de l'AEF-Europe: <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ou-trouver-de-linspiration/un-cafe-avec-erasmus/>
 - 1 mardi par mois, en virtuel, de 12h30 à 13h30, autour des grandes priorités du programme .
 - 1er café ce 12 Octobre: Inclusion - Les participants à besoins spécifiques.

À vos agendas! Prochaines communications et sessions informatives.

- Séance découverte du programme Erasmus+ pour la promotion sociale – en collaboration avec EPALE.
 - Le jeudi 28 octobre.
 - Information générale sur les opportunités Erasmus+.
 - Témoignages de porteurs de projet Erasmus+.
- Séance découverte du programme Erasmus+ pour le secteur de l'éducation des adultes – en collaboration avec EPALE.
 - Le vendredi 29 octobre.
 - Information générale sur les opportunités Erasmus+.
 - Témoignages de porteurs de projet Erasmus+.
- « Inspirational day » pour les écoles.
 - Le jeudi 25 novembre.
 - Matinée de témoignages et ateliers autour de différents thèmes Erasmus+.
 - Pour les secteurs de l'enseignement scolaire et de l'enseignement et la formation professionnels.
- Communication suite à la publication de l'appel 2022.
 - Publication de l'appel 2^e quinzaine de Novembre (à confirmer par la CE).
 - Date et format à confirmer.

Inscription à la newsletter: <https://www.erasmusplus-fr.be/inscription-a-la-newsletter/>

Liens utiles

- Formulaire de candidature: https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/applicants/forms_en
- Plateforme de dépôt des candidatures: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>
- Guide du programme: https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide_en
- Guide des experts pour évaluation des candidatures: https://www.erasmusplus-fr.be/index.php?eID=tx_securedownloads&p=515&u=0&g=0&t=1636113461&hash=9b8eae6512163c9301258b84da354f090591059e&file=fileadmin/user_upload/Documents/AEF/Appel_2021/AC2/IV.1a_-_E_Guide_for_experts_on_quality_assessment.pdf
- Explication des différentes actions du programme Erasmus+ dans le cadre de l'appel 2021 (avril 2021): <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/nos-seminairesconferences/seances-dinformation-et-daide-a-la-candidature/appel-2021/>

Une question?

Equipe promotion et valorisation du programme Erasmus+ (information de 1^{ère} ligne sur le programme Erasmus+ et ses actions) : communication@aef-europe.be

Equipe action-clé 2: partenariat@aef-europe.be

Volet jeunesse du programme Erasmus+ : Le BIJ - <https://www.lebij.be/programmes/erasmus-2/>